



## Une montagne de déchet chez mon voisin

Par **olivier**, le **11/02/2010** à **07:56**

Bonjour,  
je vous soumetts une petite question  
mon voisin est entrepreneur paysagiste, il m'a vendu mon terrain  
depuis que l'on s'est installé il a pris l'habitude d'entreposer tous ses déchets face à ma  
terrasse, sur une hauteur de 3 m (sur son terrain), c'est déchets sont composés en grande  
partie de terre et de végétaux mais il y a également plastiques béton bois etc..  
a t il le droit d'entreposer cela à cette endroit  
devant quelle juridiction dois je me diriger  
quels articles puis je viser afin de le mettre en demeure par lettre recommandée avec AR  
merci pour votre attention

Par **elydaric**, le **11/02/2010** à **18:39**

Bonjour,

Je vous conseille de faire état de ce problème à votre mairie qui pourra prendre les mesures  
nécessaires.

Il appartient au Maire de régler les problèmes de salubrité publique et généralement, chaque  
règlement sanitaire (établi au niveau du département), proscrit les dépôts d'ordures sur les  
parcelles privées.